

RÈGLEMENT

À sa séance du 9 mai 2023, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

- Règlement CA-24-364 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) afin d'intégrer la liste des modules d'affichage libre de l'arrondissement de Ville-Marie et de prévoir sa modification par ordonnance ».

ORDONNANCES

Il a édicté à cette même séance les ordonnances suivantes :

- B-3, o. 702, P-1, o. 651, C-4.1, o. 352, P-12.2, o. 215, 01-282, o. 288 et CA-24-085, o. 198 relatives à la tenue de programmations diverses sur le domaine public (saison 2023, 4e partie A);

- B-3, o. 703, P-1, o. 652, 01-282, o. 289, P-12.2, o. 216 et CA-24-085, o. 199 relatives aux initiatives culturelles du 12 mai au 30 décembre 2023;

- C-4.1, o. 353 relative à l'implantation d'un arrêt d'autobus pour le transport adapté de la Société de transport de Montréal (STM), en retirant 4 espaces de stationnement tarifés;

- C-4.1, o. 354 et C-4.1, o. 355 relatives à la prohibition de la circulation véhiculaire sur le tronçon de la place du Sable-Gris, l'interdiction de stationnement et l'établissement en voie piétonnière de ladite place, entre les rues Queen et Prince;

- C-4.1, o. 356 relative à l'implantation d'un arrêt d'autobus de la Société de transport de Montréal (STM), en retirant 6 espaces de stationnement tarifés sur la rue De La Gauchetière côté nord, à l'est de la rue Mansfield;

et ce, en vertu des règlements concernant le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3), la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., chapitre P-12.2), la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1), l'urbanisme (R.R.V.M., 01-282), la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) et le règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085).

Ce règlement et ces ordonnances entrent en vigueur à la date de la présente publication. Ils peuvent être consultés aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQÀM.

Fait à Montréal, le 13 mai 2023

La secrétaire d'arrondissement
Katerine Rowan, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie

CA-24-364 Règlement modifiant le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) afin d'intégrer la liste des modules d'affichage libre de l'arrondissement de Ville-Marie et de prévoir sa modification par ordonnance

Vu l'article 59 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1);

Vu l'article 136.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu l'article 369 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À sa séance du 9 mai 2023, le conseil d'arrondissement décrète :

1. L'article 29 du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) est modifié comme suit :

- a) par l'ajout au premier alinéa, après le mot « autrement », des mots suivants : « fixer, »;
- b) par l'ajout au premier alinéa, après les mots « mobilier urbain » des mots suivants : « autrement que sur un module d'affichage libre de la Ville de Montréal identifié sur la liste en Annexe C au présent règlement. »
- c) par l'ajout, après le deuxième alinéa, de l'alinéa suivant : « Le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, modifier l'Annexe C afin de changer la localisation des modules d'affichage. ».

2. Le Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085) est modifié par l'ajout, à la suite de l'Annexe B, de l'Annexe C jointe en Annexe 1 au présent règlement.

Un avis relatif à ce règlement (dossier 1237135001) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le samedi 13 mai 2023, date de son entrée en vigueur.

ANNEXE 1

ANNEXE C

MODULES D’AFFICHAGE – ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

ID	Numéro	Secteur/Rue/Intersection	Secteur/Rue/Intersection
VM1	2910	Ontario	Florian
VM4	2053	Fullum	Prince-Georges
VM5	2000	Partenais	Ontario
VM8	2375	De Maisonneuve	Dufresne
VM3	2323	Rouen	Fullum
VM6	2220	Partenais	Lariviere
VM9	1654	Ontario	Champlain
VM10	1471	Ontario	Plessis
VM11	1370	Ontario	Panet
VM12	1275	Ontario	Visitation
VM13	1575	Rene-Levesque	de Champlain
VM14	1323	Rene-Levesque	Panet
VM15	1260	Sainte-Catherine	Sainte-Catherine
VM18	1475	Saint-Hubert	De Maisonneuve
VM52	959	René-Lévesque	Saint-Timothée
VM17	0	Berri	Viger
VM19	430 (opp)	Sainte-Catherine	Berri
VM20	441	De Maisonneuve	Berri
VM53	505	René-Lévesque	Labelle
VM21	277	Sainte-Catherine	Sanguinet
VM22	2001	Sanguinet	Ontario
VM23	2019	Saint-Laurent	Ontario
VM24	0	Saint-Laurent	Sainte-Catherine
VM26	0	Mayor	Bleury
VM54	180	René-Lévesque	Bullion
VM25	1067	Clark	De la Gauchetière
VM27	175	Rene-Levesque	Jeanne-Mance
VM28	265	Saint-Jacques	Saint-Pierre
VM46	164	Notre-Dame	
VM30	0	Sherbrooke	Victoria
VM31	3450	McTavish	Sherbrooke
VM32	1440	Stanley	Sainte-Catherine
VM35	1325	Rene-Levesque	De la Montagne
VM33	0	Peel	Notre-Dame

VM34	1224	Notre-Dame	Eleanor
VM36	1535	Maisonneuve	MacKay
VM37	2100	Bishop	De Maisonneuve
VM38	0	De Maisonneuve	Guy
VM39	1440	Pierce	Sainte-Catherine
VM40	0	Atwater	Lincoln
VM61	0	Tupper	Atwater
VM62	2065	Sherbrooke	du Fort
VM42	2595	Wurtele	Sherbrooke
VM44	1380	Des Pins	
VM47	2814	Rouen	Wurtele
VM48	0	Parc Mederic-Martin	
VM50	0	Ontario	de Lorimier
VM49	0	de Maisonneuve	de Lorimier
VM51	1250	Champlain	Sainte-Rose
VM56	137	de Maisonneuve	
VM57	690	Sainte-Catherine O.	Henri-Bourassa
VM41	300	Le Moyne	Saint Nicolas
VM45	0	Duke	Nazareth
VM58	455 (opp)	Saint-Antoine O.	
VM59	0	McGill	Marguerite-D'Youville
VM60	0	MetCalfe	René-Lévesque
VM55	815	Ontario	Saint-Christophe
VM29	550	Sherbrooke	Union
VM43	3775	University	Des Pins
VM2	2600	Ontario	Gascon
VM7	1955	Fullum	Coupal
VM16	1760	Montcalm	Robin

*** Certains modules peuvent être retirés, déplacés ou indisponibles temporairement en raison de travaux ou autres situations exceptionnelles.**

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 9 mai 2023

Résolution: CA23 240169

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance afin de prohiber la circulation véhiculaire sur le tronçon de la place du Sable-Gris, entre la rue Queen et la rue Prince, et d'y interdire le stationnement, et une ordonnance afin d'établir en voie piétonnière la place du Sable-Gris, entre la rue Queen et la rue Prince

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 354 afin de prohiber la circulation véhiculaire, sur le tronçon de la place du Sable-Gris, entre la rue Queen et la rue Prince, et d'y interdire le stationnement;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 355 afin d'établir en voie piétonnière, la Place du Sable-Gris, entre la rue Queen et la rue Prince.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1235353001

Katerine ROWAN

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 10 mai 2023

C-4.1, o. 354 Ordonnance prohibant la circulation véhiculaire sur la place du Sable-Gris, entre la rue Queen et la rue Prince

Vu le paragraphe 8 de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1);

À sa séance du mardi 9 mai 2023, le conseil d'arrondissement décrète :

La circulation véhiculaire est désormais prohibée en tout temps sur la Place du Sable-Gris, entre la rue Queen et la rue Prince.

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1235353001) a été affiché au bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 13 mai 2023, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

C-4.1, o. 355 Ordonnance établissant une voie piétonnière sur la Place du Sable-Gris, entre la rue Queen et la rue Prince

Vu le paragraphe 1 de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1);

À sa séance du mardi 9 mai 2023, le conseil d'arrondissement décrète :

L'établissement d'une voie piétonnière en tout temps sur la Place du Sable-Gris, entre la rue Queen et la rue Prince.

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1235353001) a été affiché au bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 13 mai 2023, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 9 mai 2023

Résolution: CA23 240168

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance afin d'implanter un arrêt d'autobus pour le transport adapté de la Société de transport de Montréal (STM), en retirant 4 espaces de stationnement tarifés

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 353 afin d'implanter un arrêt d'autobus pour le transport adapté de la Société de transport de Montréal (STM) situé sur le côté nord du boulevard De Maisonneuve Ouest, entre le boulevard Robert-Bourassa et l'avenue McGill College, en retirant quatre espaces de stationnement tarifés numéros E495, E496, E497 et E498.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1235353002

Katerine ROWAN

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 10 mai 2023

C-4.1, o. 353 Ordonnance établissant un arrêt d'autobus pour le transport adapté aux abords de l'édicule du Métro de la station McGill de la Société de transport de Montréal, sur le côté nord du boulevard De Maisonneuve Ouest, entre le boulevard Robert-Bourassa et l'avenue McGill College

Vu le paragraphe 6 de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1);

À sa séance du 9 mai 2023, le conseil d'arrondissement décrète :

La mise en place d'un arrêt d'autobus pour le transport adapté aux abords de l'édicule du Métro de la station McGill de la Société de transport de Montréal (STM), sur le côté Nord du boulevard De Maisonneuve Ouest, entre le boulevard Robert-Bourassa et l'avenue McGill College.

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1235353002) a été affiché au bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 13 mai 2023, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 9 mai 2023

Résolution: CA23 240166

Autoriser la tenue de programmations diverses sur le domaine public (saison 2023, 4^e partie A) et édicter les ordonnances

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue des événements identifiés dans le document intitulé « Programmations diverses sur le domaine public (saison 2023, 4^e partie, A) », et ce, sur les sites qui y sont décrits et selon les horaires spécifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 352 permettant d'effectuer la fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des programmations diverses identifiées;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 702 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 288 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiés à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 651 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 215 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, articles 29 et 45), l'ordonnance CA-24-085, o. 198 permettant de coller, clouer, brocher, ou autrement attacher, insérer ou altérer, quoi que ce soit sur le mobilier urbain et de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces événements selon les sites, dates et horaires des événements identifiés, dans des kiosques aménagés à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1235907006

Katerine ROWAN

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 10 mai 2023

C-4.1, o. 352 Ordonnance relative à la tenue des programmations diverses sur le domaine public (Saison 2023, 4^e partie, A)

Vu le paragraphe 8 de l'article 3 du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1);

À sa séance du 9 mai 2023, le conseil d'arrondissement décrète :

1. La fermeture de rues sur les sites et selon les horaires des événements identifiés à l'annexe 1 de l'ordonnance B-3, o. 702 édictée en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3).
2. L'organisateur d'un événement autorisé sur les sites, heures et lieux d'un événement préalablement autorisé conformément à l'article 1 doit, en tout temps pendant et sur le site de cet événement, être en mesure de produire l'autorisation écrite du directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1235907006) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 13 mai 2023, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

B-3, o. 702 Ordonnance relative à la tenue des programmations diverses sur le domaine public (Saison 2023, 4^e partie, A)

Vu l'article 20 du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3);

À sa séance du 9 mai 2023, le conseil d'arrondissement décrète :

1. Le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur est exceptionnellement permis sur les sites et selon les horaires des événements identifiés à l'annexe 1.
2. L'organisateur d'un événement autorisé sur les sites, heures et lieux d'un événement préalablement autorisé conformément à l'article 1 doit, en tout temps pendant et sur le site de cet événement, être en mesure de produire l'autorisation écrite du directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.
3. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 75 dBA et 90 dBC, LAeq 1 minutes, mesuré à 5 mètres des appareils sonores installés sur les sites identifiés en annexe.

L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée, sauf à des fins de sécurité.

ANNEXE 1

PROGRAMMATION DIVERSES SUR LE DOMAINE PUBLIC (saison 2023, 4^e partie A)

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1235907006) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 13 mai 2023, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

ANNEXE 1
PROGRAMMATION DIVERSES SUR LE DOMAINE PUBLIC (saison 2023, 4ème partie A)

Événements à autoriser				Conseil d'arrondissement													
Événements	Organismes	Lieux	Dates	O-6.1 Occ. dom. public	C-4.1 Circ & Stat	P-1 art. 6 (vente) Paix et ordre sur le domaine public					P-1 art. 3 Consom. d'alcool	B-3 art. 20 Brut	O-1202 art. 500 Utilisations (vaisselles, émaillages poteries, marque de commerce, protection artistique, luminaires)	CA-24.005 art. 29 Civisme, respect, propreté (Coller, closer, bricoler, attacher sur le mobilier urbain)	CA-24.005 art. 45 Civisme, respect, propreté (Déchetter)	P-122 art.7 Propreté et protection du domaine public (Papiers sur chaussée)	Autres Informations
						Marchandise	Aliment et boisson non- alcooliques	Boissons alcooliques	Dérogations	Dérogations							
Journée découvertes parasports	Go jeunesse	Parc Toussaint Louverture	samedi 13 mai	x			x				x						r-a-ma
Gala de clôture Éléve Athlète	Go jeunesse	Parc Toussaint Louverture	samedi 27 mai	x			x				x						r-a-ma
Tournoi Basket Le 3x3 de Ville-Marie	Go jeunesse	Parc Toussaint Louverture	samedi 3 juin	x			x				x						r-a-ma
Tournoi Soccer Le 8x8 de Ville-Marie	Go jeunesse	Terrains de soccer de l'école Pierre Dupuy	dimanche 4 juin	x			x				x						r-a-ma
Fête de fin année	Association Les Chemins du Soleil	Parc des Vétérans	samedi 3 juin	x			x				x						r-a-ma
Fête de quartier	DCSLDS	Square Cabot	jeudi 8 juin	x			x				x						r-a-ga
Fête comité jeunesse Centre Sud	Squat ton parc	Parc des Faubourgs	vendredi 9 juin	x			x				x						r-a-ga
Festival Cultivons Centre-Sud	Sentier Urbain	Parc Walter-Stewart	samedi 20 mai	x			x				x						r-a-ma
Fête de fin d'année	La relance jeunes et familles	Parc des Royaux	31 mai et remis le 1er juin en cas de pluie	x			x				x						r-a-ma
Poussette plein air	Corporation du centre Jean Claude Malépart	Parc Médéric-Martin	jeudi le 11 mai au jeudi 22 juin	x							x						r-a-pa
Fit mom	Corporation du centre Jean Claude Malépart	Parc Médéric-Martin	mercredi le 10 mai au mercredi le 21 juin	x							x						r-a-pa
Théâtre Tortue Bleue	ASCCS	Devant le centre Yvon Deschamps	samedi 13 mai	x							x						r-a-ma
Exposition Regardel	DCSLDS	Trotoirs du Quartier culturel	Juin à Octobre	x	x							x				x	r
Atelier de création Karen Tam	Musée McCord Stewart	8-juill.	8-juill.	x							x						r-a-ma
Cérémonie de passation de savoirs dans le jardin autochtone - date possible	Musée McCord Stewart	3 juin	03-juin	x							x						r-a-ma
Cérémonie de passation de savoirs dans le jardin autochtone - date possible	Musée McCord Stewart	21 juin	21-juin	x							x						r-a-ma
Cérémonie de passation de savoirs dans le jardin autochtone - date possible	Musée McCord Stewart	3-juill.	3-juill.	x							x						r-a-ma
Atelier Éco-quartier Peter-McGill	Musée McCord Stewart	18-juill.	18-juill.	x							x						r-a-ma
Atelier Éco-quartier Peter-McGill	Musée McCord Stewart	15 août	15-août	x							x						r-a-ma
Kiosque Éco-quartier Peter-McGill : Cultiver son balcon	Musée McCord Stewart	15 juin	15-juin	x							x						r-a-ma
Kiosque Éco-quartier Peter-McGill : Fabriquez vos produits DIY écologiques	Musée McCord Stewart	22 juin	22-juin	x							x						r-a-ma
Kiosque Éco-quartier Peter-McGill : Compagnonnage	Musée McCord Stewart	29 juin	29-juin	x							x						r-a-ma
Kiosque Éco-quartier Peter-McGill : L'impact du réchauffement climatique sur la biodiversité québécoise	Musée McCord Stewart	6-juill.	6-juill.	x							x						r-a-ma
Kiosque Éco-quartier Peter-McGill : Calculez votre empreinte carbone	Musée McCord Stewart	13-juill.	13-juill.	x							x						r-a-ma
Kiosque Éco-quartier Peter-McGill : La mode et l'environnement	Musée McCord Stewart	20-juill.	20-juill.	x							x						r-a-ma
Kiosque Éco-quartier Peter-McGill : Fleurs indigènes et pollinisateurs	Musée McCord Stewart	27-juill.	27-juill.	x							x						r-a-ma
Kiosque Éco-quartier Peter-McGill : Récolter ses semences du jardin/balcon	Musée McCord Stewart	3 août	03-août	x							x						r-a-ma

ANNEXE 1
PROGRAMMATION DIVERSES SUR LE DOMAINE PUBLIC (saison 2023 , 4ième partie A)

Événements à autoriser				Conseil d'arrondissement													
Événements	Organismes	Lieux	Dates	Dérégulations													
				O-4.1 Occ. dom. public	C-4.1 Circ & Stat	P-1 art. 8 (vente) Paix et ordre sur le domaine public			P-1 art. 3 Consom. d'alcool	B-3 art. 20 Brut	O-1202 art. 560 Urbanisme (aménagement, enseignes publicitaires, revêtement de ciment, projection artistique, bornes)	CA-24.085 art. 29 Civisme, respect, propreté (Défilé, chasse, tir, etc., attacher sur le mobilier urbain)	CA-24.085 art. 45 Civisme, respect, propreté (Échafauds)	P-122 art. 7 Propreté et protection du domaine public (Papiers sur chaussée)	Autres informations		
						Marchandise	Aliment et boisson non- alcooliques	Besoins alcooliques									
Kiosque Éco-quartier Peter-McGill : Savez-vous trier vos déchets ?	Musée McCord Stewart	10 août	10-août	x							x						r-a-ma
Fête d'été des employés	Musée McCord Stewart	16 juin	16-juin	x			x	x	x	x				x			r-a-ma
Fête d'été des employés (prise 2 en cas de pluie le 22 juin)	Musée McCord Stewart	22 juin	22-juin	x			x	x	x	x				x			r-a-ma
Concert du midi	Musée McCord Stewart	5-juill.	5-juill.	x							x						r-a-ma
Concert du midi	Musée McCord Stewart	12-juill.	12-juill.	x							x						r-a-ma
Concert du midi	Musée McCord Stewart	19-juill.	19-juill.	x							x						r-a-ma
Concert du midi	Musée McCord Stewart	26-juill.	26-juill.	x							x						r-a-ma
Concert du midi	Musée McCord Stewart	2 août	02-août	x							x						r-a-ma
Concert du midi	Musée McCord Stewart	9 août	09-août	x							x						r-a-ma
Concert du midi	Musée McCord Stewart	16 août	16-août	x							x						r-a-ma
Concert du midi	Musée McCord Stewart	23 août	23-août	x							x						r-a-ma
Activité mode	Musée McCord Stewart	6-juill.	6-juill.	x							x						r-a-ma
Activité mode - Date back-up en cas de pluie le 6 juillet	Musée McCord Stewart	13-juill.	13-juill.	x							x						r-a-ma
Activité mode	Musée McCord Stewart	20-juill.	20-juill.	x							x						r-a-ma
Activité mode - Date back-up en cas de pluie le 20 juillet	Musée McCord Stewart	27-juill.	27-juill.	x							x						r-a-ma
Activité mode	Musée McCord Stewart	3 août	03-août	x							x						r-a-ma
Activité mode - Date back-up en cas de pluie le 3 août	Musée McCord Stewart	10 août	10-août	x							x						r-a-ma
Activité mode	Musée McCord Stewart	24 août	24-août	x							x						r-a-ma
Activité mode - Date back-up en cas de pluie le 24 août	Musée McCord Stewart	31 août	31-août	x							x						r-a-ma
Swing ta famille au parc	DCSLDS	Parc des Royaux	13 mai	x							x						r-a-ma
Swing ta famille au parc	DCSLDS	Parc des Royaux	27 mai	x							x						r-a-ma
Chasse-Balcon	DCSLDS	2214, rue de Rouen	28 mai	x	x						x						n-a-ma
Swing ta famille au parc	DCSLDS	Parc des Royaux	3 juin	x							x						r-a-ma
Arbracadabra	DCSLDS	Parc Médéric-Martin	7 juin	x							x						r-a-ma
Block Party	DCSLDS	Square Cabot	8 juin	x			x				x						n-a-ga
Ouverture Skateplaza	DCSLDS	Skate-Plaza	16 juin	x			x				x						n-a-ga
Swing ta famille au parc	DCSLDS	Parc des Royaux	17 juin	x							x						r-a-ma

ANNEXE 1
PROGRAMMATION DIVERSES SUR LE DOMAINE PUBLIC (saison 2023, 4ième partie A)

Événements à autoriser				Conseil d'arrondissement													
Événements	Organismes	Lieux	Dates	Dérégulations													
				O-4.1 Occ. dom. public	C-4.1 Circ & Stat	P-1 art. 8 (vente) Paix et ordre sur le domaine public			P-1 art. 3 Consom. d'alcool	B-3 art. 20 Brut	O-1202 art. 560 Urbanisme (enseignes, enseignes publiques, menuis de commerce, projection artistique, luminaires)	CA-24.085 art. 29 Civisme, respect, propreté (Défilé, choré. sociales, attacher sur le mobilier urbain)	CA-24.085 art. 45 Civisme, respect, propreté (Échantillons)	P-122 art. 7 Propreté et protection du domaine public (Papiers sur chaises)	Autres informations		
						Marchandise	Aliment et boisson non- alcooliques	Bissons alcooliques									
Atelier de création (enfabulation)	DCSLDS	Place de la création	20 juin	x							x						r-a-ma
Les coups de cœur d'Enfabulation	DCSLDS	Place de la création	22 juin	x							x						r-a-ma
Célébrons l'été au parc Walter-Stewart	DCSLDS	Parc Walter-Stewart	27 juin	x			x				x						r-a-ga
Fausse balle	DCSLDS	Parc Walter-Stewart	27 juin	x							x						r-a-ma
Montagne	DCSLDS	Parc des Faubourgs	4 juillet	x							x						r-a-ma
Voyageurs	DCSLDS	Square Cabot	4 juillet	x							x						r-a-ma
Elephant Tour	DCSLDS	Square Cabot	5 juillet	x							x						r-a-ma
Jardin des possibilités	DCSLDS	Parc des Faubourgs	7 juillet	x							x						r-a-ma
Cinéma	DCSLDS	Parc des Faubourgs	7 juillet	x			x				x						r-a-ma
Burros!	DCSLDS	Parc Médéric-Martin	8 juillet	x							x						r-a-ma
Fanfare Jarry	DCSLDS	Parc Médéric-Martin	11 juillet	x							x						r-a-ma
Mamady, le dresseur de lions	DCSLDS	Square Cabot	11 juillet	x							x						r-a-ma
Les malheurs de Sophie	DCSLDS	Parc des Faubourgs	12 juillet	x							x						r-a-ma
Danser dans la Tornade	DCSLDS	Square Cabot	12 juillet	x							x						r-a-ma
Un Conte de jardin	DCSLDS	Parc Prudence-Heward	14 juillet	x							x						r-a-ma
Les Billy-croquettes	DCSLDS	Parc des Faubourgs	14 juillet	x							x						r-a-ma
Cinéma	DCSLDS	Parc des Faubourgs	14 juillet	x			x				x						r-a-ma
Tango Boréal	DCSLDS	Parc Médéric-Martin	18 juillet	x							x						r-a-ma
Indiscrétions publiques	DCSLDS	Square Cabot	18 juillet	x							x						r-a-ma
Atelier Canins	DCSLDS	Parc des Royaux	19 juillet	x							x						r-a-ma
Tango Boréal	DCSLDS	Square Cabot	19 juillet	x							x						r-a-ma
Célébrons l'été au parc Félix-Antoine-Savard	DCSLDS	Parc Félix-Antoine-Savard	20 juillet	x							x						r-a-ma
Bouge!	DCSLDS	Parc Félix-Antoine-Savard	20 juillet	x							x						r-a-ma
Contes finement adaptés: Les 7 petits chevaux	DCSLDS	Parc Percy-Walters	21 juillet	x							x						r-a-ma
Les indiscrétions publiques	DCSLDS	Parc des Faubourgs	21 juillet	x							x						r-a-ma
Cinéma	DCSLDS	Parc des Faubourgs	21 juillet	x			x				x						r-a-ma
Mirabelle	DCSLDS	Parc Médéric-Martin	25 juillet	x							x						r-a-ma

ANNEXE 1
PROGRAMMATION DIVERSES SUR LE DOMAINE PUBLIC (saison 2023, 4ième partie A)

Événements à autoriser				Conseil d'arrondissement													
Événements	Organismes	Lieux	Dates	Dérégulations													
				O-4.1 Occ. dom. public	C-4.1 Circ & Stat	P-1 art. 8 (vente) Paix et ordre sur le domaine public			P-1 art. 3 Consom. d'alcool	B-3 art. 20 Brut	O-1202 art. 560 Urbanisme (enseignes, enseignes publiques, menuis de commerce, projections artistiques, luminaires)	CA-24-085 art. 29 Civisme, respect, propreté (Défilé, chasse, tirades, attacher sur le mobilier urbain)	CA-24-085 art. 45 Civisme, respect, propreté (Échardons)	P-122 art. 7 Propreté et protection du domaine public (Papiers sur chaises)	Autres informations		
Pour que le monde ne se défasse	DCSLDS	Square Cabot	25 juillet	x							x						r-a-ma
Jardin des possibilités	DCSLDS	Square Cabot	26 juillet	x							x						r-a-ma
La cabane aux merveilles (2 contes)	DCSLDS	Parc Médéric-Martin	26 juillet	x							x						r-a-ma
La cabane aux merveilles (2 contes)	DCSLDS	Parc Médéric-Martin	27 juillet	x							x						r-a-ma
Bouquet	DCSLDS	Parc Prudence-Heward	28 juillet	x							x						r-a-ma
Pour que le monde ne se défasse	DCSLDS	Parc des Faubourgs	28 juillet	x							x						r-a-ma
Cinéma	DCSLDS	Parc des Faubourgs	28 juillet	x			x				x						r-a-ma
La dernière rivière	DCSLDS	Parc Médéric-Martin Sud	29 juillet	x							x						r-a-ma
Cabaça	DCSLDS	Parc Médéric-Martin Nord	1er août	x							x						r-a-ma
Atelier Canins	DCSLDS	PARC PILOTE	2 août	x							x						r-a-ma
Les malheurs de Sophie	DCSLDS	Parc Toussaint-Louverture	2 août	x							x						r-a-ma
Confluencias	DCSLDS	Square Cabot	2 août	x							x						r-a-ma
Contes finement adaptés: Le petit chaperon rouge	DCSLDS	Parc Percy-Walters	4 août	x							x						r-a-ma
Frictions	DCSLDS	Parc des Faubourgs	4 août	x							x						r-a-ma
La crinoline aux chapeaux	DCSLDS	Square Cabot	8 août	x							x						r-a-ma
Carine au micro	DCSLDS	Parc Médéric-Martin	8 août	x							x						r-a-ma
Club Chaud	DCSLDS	Square Cabot	9 août	x							x						r-a-ma
Émeraude et le Monarque	DCSLDS	Parc Prudence-Heward	11 août	x							x						r-a-ma
La crinoline aux chapeaux	DCSLDS	Parc des Faubourgs	11 août	x							x						r-a-ma
Cinéma	DCSLDS	Square Cabot	14 août	x			x				x						r-a-ma
Amérique	DCSLDS	Parc Médéric-Martin	15 août	x							x						r-a-ma
Chroniques d'une plume	DCSLDS	Square Cabot	15 août	x							x						r-a-ma
Atelier Canins	DCSLDS	Parc Percy-Walters	16 août	x							x						r-a-ma
Carine au micro	DCSLDS	Square Cabot	16 août	x							x						r-a-ma
Bruno Rodéo	DCSLDS	Parc Charles-S.-Campbell	16 août	x							x						r-a-ma
La cabane aux merveilles (2 contes)	DCSLDS	Parc des Royaux	21 août	x							x						r-a-ma
La dernière rivière	DCSLDS	Parc des Royaux	22 août	x							x						r-a-ma

ANNEXE 1
PROGRAMMATION DIVERSES SUR LE DOMAINE PUBLIC (saison 2023, 4ième partie A)

Événements à autoriser				Conseil d'arrondissement													
Événements	Organismes	Lieux	Dates	Dérégulations													
				O-4 Occ. dom. public	C-4 Circ & Stat	P-1 art. 8 (vente) Paix et ordre sur le domaine public			P-1 art. 3 Consom. d'alcool	B-3 art. 20 Brut	O-202 art. 560 Urbanisme (enseigne, enseigne publique, menuis de commerce, projection artistique, bornes)	CA-24-05 art. 29 Civisme, respect, propreté (Défilé, chasse, tir, etc. attacher sur le mobilier urbain)	CA-24-05 art. 45 Civisme, respect, propreté (Échantillon)	P-122 art. 7 Propreté et protection du domaine public (Pâtis sur chaussée)	Autres informations		
						Marchandise	Aliment et boisson non- alcooliques	Boissons alcooliques									
La cabane aux merveilles (2 contes)	DCSLDS	Parc des Royaux	23 août	x							x						r-a-ma
Épluchette de maïs	DCSLDS	Parc Julia-Drummond	26 août	x			x				x						r-a-ma
LaF	DCSLDS	Parc des Faubourgs	26 août	x							x						r-a-ma
Dehors est un poème	DCSLDS	Parc des Faubourgs	31 août	x							x						r-a-ma
FAR	DCSLDS	ruelle à déterminer	6 septembre	x							x						r-a-ma
Épluchette de maïs	DCSLDS	Parc du Pied-du-Courant	9 septembre	x			x				x						r-a-ga
Opéra dans le Parc - Un mari à la porte	DCSLDS	Parc du Pied-du-Courant	9 septembre	x							x						r-a-ma
OSM Brass Band	DCSLDS	Parc du Pied-du-Courant	9 septembre	x							x						r-a-ga
Épluchette de maïs	DCSLDS	Parc Toussaint-Louverture	16 septembre	x							x						r-a-ma
Éphémère	DCSLDS	Parc Toussaint-Louverture	16 septembre	x							x						r-a-ma
Cinéma	DCSLDS	Parc des Faubourgs	11 août 2023	x			x				x						r-a-ma
Célébrons l'été au parc Charles-S. Campbell	DCSLDS	Parc Charles-S. Campbell	16 août	x			x				x						r-a-ga
Les Billy-croquettes	DCSLDS	Square Cabot	1er août 2023	x							x						r-a-ma
Cabaça	DCSLDS	Parc Médéric-Martin	1er août 2023	x							x						r-a-ma
La cabane aux merveilles	DCSLDS	Parc des Royaux	21 août	x							x						r-a-ma
La cabane aux merveilles	DCSLDS	Parc des Royaux	23 août	x							x						r-a-ma
Cinéma	DCSLDS	Parc des Faubourgs	4 août 2023	x			x				x						r-a-ma
Ouverture Piscinette	DCSLDS	Parc Jos-Monferrand	semaine du 19 juin	x			x				x						r-a-ma
Mardis en famille	DCSLDS	Square Cabot	4 juillet au 15 août 2023	x							x						r-a-ma
Danse en ligne	DCSLDS	Parc Charles-S. Campbell	7,14,21 et 28 juillet, 4, 11, 18 et 25 août et 1er et 8 septembre	x							x						r-a-ma
Entraînement haute intensité (HIIT)	DCSLDS	Parc Félix-Antoine Savard	4,11,18 et 25 juillet, 1, 8, 15, 22 et 29 août, 5, 12 et 19 septembre	x							x						r-a-ma
Entraînement style militaire (bootcamp)	DCSLDS	Parc Félix-Antoine Savard	5,12,19 et 26 juillet, 2,9,6,23 et 30 août, 6,13 et 20 septembre	x							x						r-a-ma
Entraînement endurance et tonus (fullbody workout)	DCSLDS	Parc Jos-Monferrand	6,13,20 et 27 juillet, 3,10,17, 24 et 31 août et le 7 septembre	x							x						r-a-ma
Mercredis en art	DCSLDS	Parc Jos-Monferrand	5,12,19 et 26 juillet, 2,9,6,23 et 30 août et le 6 septembre	x							x						r-a-ma
Gymnastique bout de chou	DCSLDS	Parc Jos-Monferrand	Mercredi 5,12,19 et 26 juillet, 2,9,6,23 et 30 août et le 6 septembre	x							x						r-a-ma
Yoga	DCSLDS	Parc Médéric-Martin Sud	3 juillet au 4 septembre	x							x						r-a-ma
Zumba	DCSLDS	Parc Médéric-Martin Sud	4 juillet au 5 septembre	x							x						r-a-ma

ANNEXE 1
PROGRAMMATION DIVERSES SUR LE DOMAINE PUBLIC (saison 2023, 4ième partie A)

Événements à autoriser				Conseil d'arrondissement														
Événements	Organismes	Lieux	Dates	Dérégulations														
				O-4.1 Occ. dom. public	C-4.1 Circ & Stat	P-1 art. 8 (vente) Paix et ordre sur le domaine public			P-1 art. 3 Consom. d'alcool	B-3 art. 20 Brut	O-1202 art. 560 Urbanisme (aménagement, enseignes publiques, vente de commerce, projection artistique, luminaires)	CA-24.085 art. 29 Civisme, respect, propreté (Défilé, choré. sociales, attacher sur le mobilier urbain)	CA-24.085 art. 45 Civisme, respect, propreté (Échafauds)	P-122 art. 7 Propreté et protection du domaine public (Papiers sur chaussée)	Autres informations			
Danse en ligne	DCSLDS	Parc Médéric-Martin Sud	3 juillet au 10 septembre	x							x							r-a-ma
Danse en ligne	DCSLDS	Parc Toussaint-Louverture	29 juin, 6, 13, 20 et 27 juillet, 3, 10, 17 et 24 août	x							x							r-a-ma
Yoga	DCSLDS	Parc Raymond Blain	21 juin au 6 septembre	x							x							r-a-ma
Yoga	DCSLDS	Parc Raymond Blain	20 juin au 5 septembre	x							x							r-a-ma
Danse extatique	DCSLDS	Parc Raymond Blain	20 juin au 5 septembre	x							x							r-a-ma
Yoga	DCSLDS	Parc de la Chasse-Galerie	6 juillet au 24 août	x							x							r-a-ma
Tai chi	DCSLDS	Parc Toussaint-Louverture	29 juin au jeudi 14 septembre 2023	x							x							r-a-ma
Danse en ligne	DCSLDS	Place Sun Yat Sen	5 juillet au 16 août 2023	x							x							r-a-ma
Lundis actifs	DCSLDS	Square Cabot	10 juillet au 14 août 2023	x							x							r-a-ma
Mercredis libres	DCSLDS	Square Cabot	5 juillet au 16 août 2023	x							x							r-a-ma
Jeudis latins	DCSLDS	Square Cabot	6 juillet au 17 août 2023	x							x							r-a-ma
Vendredis autochtones	DCSLDS	Square Cabot	7 juillet au 18 août 2023	x							x							r-a-ma
Improvisation musicale (Jam session)	DCSLDS	Parc Judith Jasmin	6, 13, 20 et 27 juillet, 3, 10, 17 et 24 août	x							x							r-a-ma
Cyclovía sportive	DCSLDS	Voie Camilien-Houde	18 et 25 juin, 2, 9, 16, 23 et 30 juillet, 6, 13, 20 et 27 août, 3 et 17 septembre	x	x		x				x							r-af-ga
Swing ta famille au parc	DCSLDS	Parc des Royaux	13 mai / 27 mai / 3 juin / 17 juin 2023	x							x							r-a-ma
Le Cinéma sous les étoiles de Funambules Médias	DCSLDS	Parc des Faubourgs	3 juillet, 10 juillet, 17 juillet et 24 juillet (reprise en cas de pluie le 31 juillet)	x							x							r-a-ma
Le Cinéma sous les étoiles de Funambules Médias (suite)	DCSLDS	Parc Médéric-Martin Sud	18 juillet et 25 juillet, 1er août et 8 août (reprise en cas de pluie le 15 août)	x							x							r-a-ma
Full body workout	DCSLDS	Parc Jos-Monferrand	6, 13, 20 et 27 juillet, 3, 10, 17, 24 et 31 août et le 7 septembre	x							x							r-a-ma
Danse Africaine	DCSLDS	Parc Jos-Monferrand	5, 12, 19 et 26 juillet, 2, 9, 6, 23 et 30 août et le 6 septembre	x							x							r-a-ma
Gymnastique Bout de chou 3 à 5 ans	DCSLDS	Parc Jos-Monferrand	5, 12, 19 et 26 juillet, 2, 9, 6, 23 et 30 août et le 6 septembre	x							x							r-a-ma
Ongles art pour s'exprimer/affirmer	DCSLDS	Parc Jos-Monferrand	12 août	x							x							r-a-ma
Atelier de broderie	DCSLDS	Parc Jos-Monferrand	19 août	x							x							r-a-ma
Atelier créatif vélo des beaux-arts	DCSLDS	Parc Jos-Monferrand	11 et 25 juillet, 8 et 22 août	x							x							r-a-ma
Éveil musical	DCSLDS	Parc Sainte-Marie	4, 11, 18 et 25 juillet, 1, 8, 5 et 22 août	x							x							r-a-ma
Mercredis créatifs	DCSLDS	Parc des Joyeux-Vikings	12, 19 et 26 juillet, 2, 9, août	x							x							r-a-ma
Taichi	DCSLDS	Ruelle Hawarden	10 juillet au 18 septembre	x							x							r-a-ma
Exposition Dialogue avec le Quartier chinois (10 structures)	Centre des mémoires montréalaises	Quartier chinois	26 mai au 27 octobre	x							x							r

ANNEXE 1
PROGRAMMATION DIVERSES SUR LE DOMAINE PUBLIC (saison 2023, 4ième partie A)

Événements à autoriser				Conseil d'arrondissement												
Événements	Organismes	Lieux	Dates	O-6.1 Occ. dom. public	C-4.1 Circ & Stat	P-1 art. 8 (vente) Paix et ordre sur le domaine public					Dérogations					Autres informations
						Marchandise	Aliment et boisson non- alcooliques	Boissons alcooliques	P-1 art. 3 Consom. d'alcool	B-3 art. 20 Bruit	01-202 art. 560 Utilisation (enseignes, enseignes publicitaires, marque de commerce, production artistique, lumières)	CA-24.085 art. 29 Civisme, respect, propreté (Coller, closer, bracher, attacher sur le mobilier urbain)	CA-24.085 art. 45 Civisme, respect, propreté (Déchetteries)	P-12.3 art.7 Propreté et protection du domaine public (Panneaux sur chaussée)		
Distribution de fleurs	Arrondissement Ville-Marie	Parc des Faubourgs + Walter-Stewart + Prudence Heward	19 et 20 mai	x						x						r-a-ga
Place Mignonne	Entremise	Paul-Dozois	10 mai au 31 octobre	x						x						r-a-ma
Fête citoyenne	Hiatus	Parc Médéric-Martin	3 juin, remis au lendemain en cas de pluie	x		x				x						n-a-ga
Musée Pointe-à-Callière - Implantation 2023	Musée Pointe-à-Callière	Site du Parlement - Place D'Youville ouest	9 mai au 9 mai 2024	x						x						r
Panneaux d'exposition photographique en plein air	Musée McCord Stewart	Rue McGill entre Maisonneuve et Président-Kennedy	9 mai au 31 octobre	x	x					x	x					r
Brigade Montréal baroque et parade	Montréal Baroque	Trottoirs et rue Saint-Paul + Place Jacques-Cartier + rue du Marché Bonsecours	15-juin	x	x					x	x					n-a-ga
Concert jeunesse	Montréal Baroque	Place D'Armes	17-juin	x						x	x					n-a-ga
Concert grand public + déambulateur	Montréal Baroque	Place D'Armes + déplacements sur les trottoirs et sur la rue Saint-Paul Ouest	18-juin	x	x					x	x					n-a-ga
Midis concerts	SDC du Vieux-Montréal	Place d'Armes	lundi 12 juin au vendredi 1er septembre (incluant le 24 juin et le 1er juillet)	x						x	x					n-a-ga
Midis dansants	SDC Montréal Centre-Ville	Place du Canada	21 et 28 juin	x						x	x					n-a-ga
Marquage au sol et aménagements légers	SDC Montréal Centre-Ville	Ruelle Stanley	1er juillet au 31 octobre	x	x									x		r
Pastilles au sol pour le projet P'tit Coin	SDC Montréal Centre-Ville	Trottoirs du Centre-Ville	27 mai au 31 octobre	x										x		r
Terrasse Shoni	SDC Montréal Centre-Ville	Rue Pierce	27 mai au 31 octobre	x	x	x				x	x	x	x	x		r-a-ma
Marquage au sol	SDC Montréal Centre-Ville	Ruelle Peel	1er mai au 31 octobre	x										x		r
Les Mamizelles à la recherche du dragon de Chine	Toxique Trottoir	Quartier chinois	20 juin au 30 juillet	x	x					x						n-a-ma
Fête de quartier	Musée Pointe-à-Callière	Place Royale ouest et Place D'Youville	10-juin	x		x	x	x	x	x	x					n-a-ga

ANNEXE 1
PROGRAMMATION DIVERSES SUR LE DOMAINE PUBLIC (saison 2023, 4ième partie A)

Événements à autoriser				Conseil d'arrondissement											
Événements	Organismes	Lieux	Dates	Dérégulations											
				O-4.1 Occ. dom. public	C-4.1 Circ & Stat	P-1 art. 8 (vente) Paix et ordre sur le domaine public			P-1 art. 3 Consom. d'alcool	B-3 art. 20 Brut	O-105 art. 550 Urbanisme (enseigne, enseigne publique, menu de commerce, projection artistique, luminaires)	CA-24-095 art. 29 Civisme, respect, propreté (Défilé, chœur, sonnet, attacher sur le mobilier urbain)	CA-24-095 art. 45 Civisme, respect, propreté (Échantillon)	P-122 art. 7 Propreté et protection du domaine public (Papiers sur échantillon)	Autres informatifs
				Marchandise	Aliment et boisson non- alcooliques	Boissons alcooliques									
Midis-musique	Musée Pointe-à-Callière	Place Royale ouest et Place D'Youville	Judis: 6 juillet au 17 août	x						x	x				r-a-ma
Dimanches famille	Musée Pointe-à-Callière	Place Royale ouest et Place D'Youville	Dimanches: 9 juillet au 20 août	x						x	x				r-a-ma
Performance de danse	Jardins dansants	Parc Médéric-Martin	30-sept	x						x					r-a-ma
Drums for humanity	Gee How Oak Tin Association of Montrea	Place Sun Yat Sen	13-mai	x						x	x				n-a-pa
Journée nationale des autochtones	Pop Montréal + Foyer pour femmes autochtones de Montréal	Square Cabot	21-juin	x		x				x					r-a-ga
Fête nationale Française	Union française de Montréal	Square Viger	14-juil	x		x	x			x	x	x			r-a-ga
Tournois de tennis de table	Yahpa	Place Sun Yat Sen	08-juil	x		x				x					r-a-ma
Concert sur le balcon du 2214, rue de Rouen	Chasse-Balcon	2214 rue de Rouen	28-mai	x	x					x					n-a-ma
Distribution de végétaux pour carré d'arbre	EQSMSJ	Parc Des Royaux	1er juin	x						x					n-a-ma
Soirée cinéma	Funambules Média	Place Sun Yat Sen	03-juil	x						x					n-a-ma
Sit, Eat and Chew 五味杂陈	Festival accès Asie	Place Sun Yat Sen et trottoirs avoisinants	27-mai	x	x		x			x	x				n-a-ma
Smorgasburg	Les survenants	Square Viger	10, 17, 24 juin / 1, 8, 15, 22, 29 juillet / 5, 12, 19, 26 août	x		x	x	x		x	x		x		n-a-ga
Ciné-concerts 2023	SAT	Place de la paix	13-14 et 20-21 juillet	x		x				x					r-a-ga

Un avis relatif à cette ordonnance (fichier 123597006) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans _____ date de son entrée en vigueur.

Légende
R : Récurrent
N : Nécessite subvention
A : Amplification
AF : Amplification faible
P-1 : Petite affluente (moins de 100 personnes)
M-1 : Moyenne affluente (entre 101 et 500 personnes)
G-1 : Grande affluente (plus de 500)

P-1, o. 651 Ordonnance relative à la programmation des événements sur le domaine public (saison 2023, 4^e partie, A)

Vu l'article 8 du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1);

À sa séance du 9 mai 2023, le conseil d'arrondissement décrète :

1. Il est permis de vendre de la nourriture et des boissons non alcoolisées, ainsi que de consommer ces boissons, sur les sites et selon les horaires des événements identifiés à l'annexe 1 de l'ordonnance B-3, o. xxx édictée en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3).
2. L'article 1 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la Loi sur les produits alimentaires (L.R.Q., c. P-29) ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci.
3. La nourriture et les boissons doivent être servies et consommées dans des contenants en plastique, seulement sur les sites auxquels réfère l'annexe 1.

Les matières résiduelles recyclables doivent être récupérées.

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1235907006) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 13 mai 2023, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

**CA-24-085, o. 198 Ordonnance relative à la programmation des événements
sur le domaine public (saison 2023, 4^e partie, A)**

Vu aux articles 29 et 45 du *Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085)*;

À sa séance du 9 mai 2023, le conseil d'arrondissement décrète :

1. Il est permis de coller, clouer, brocher, ou autrement attacher, insérer ou altérer, quoi que ce soit sur le mobilier urbain.
2. Il est permis de distribuer des échantillons des commanditaires reliés à ces événements sur les sites identifiés en annexe dans des kiosques aménagés à cet effet;

Et, si nécessaire :

3. À cette occasion, il est également permis de distribuer des échantillons à l'éventaire à partir des kiosques identifié sur le site;
4. L'autorisation visée à l'article 1 est valable selon les horaires des événements identifiés en annexe.
5. L'article 1 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la Loi sur les produits alimentaires (L.R.Q., c. P-29) ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci.

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1235907006) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 13 mai 2023, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

**01-282, o. 288 Ordonnance relative à la tenue des programmations diverses
sur le domaine public (Saison 2023, 4^e partie, A)**

Vu l'article 560 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

À sa séance du 9 mai 2023, le conseil d'arrondissement décrète :

1. L'installation de fanions, de l'affichage promotionnel ou des bannières destinées à cette fin, sur le domaine public, à l'aide d'ancrage sur des bâtiments, sur des structures d'échafaudage, des monolithes ou des tentes ou en structure autoportante sont permis sur les sites et selon les horaires des événements identifiés à l'annexe 1 dans la semaine précédant le début de l'événement et tout au long de sa durée.

L'ancrage de bannières sur les bâtiments doit faire l'objet d'un croquis et d'un permis d'occupation du domaine public à la Direction de l'aménagement urbain et de la mobilité et répondre aux normes en vigueur.

Les bannières ainsi que les fanions doivent être faits d'un matériau résistant au feu ou ignifugé.

3. Les organisateurs des événements sont responsables des dommages ou réclamations pouvant résulter de l'installation, du maintien et de l'enlèvement de ces bannières.

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 12359070006) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 13 mai 2023, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

P-12-2, o. 215 Ordonnance relative à la tenue des programmations diverses sur le domaine public (Saison 2023, 4^e partie, A)

Vu l'article 7 du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M., c. P-12-2);

À sa séance du 9 mai 2023, le conseil d'arrondissement décrète :

1. De la peinture sur chaussée est exceptionnellement permise sur les sites, dates et horaires des événements identifiés à l'annexe 1 de l'ordonnance B-3, o. 702 édictée en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3).

2. L'organisateur d'un événement autorisé sur les sites, heures et lieux d'un événement préalablement autorisé conformément à l'article 1 doit, en tout temps pendant et sur le site de cet événement, être en mesure de produire l'autorisation écrite du directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

3. Durant l'exécution des travaux de peinture :

1° une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons;

2° la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation comme une ligne, une marque ou un signe au sol.

4. Les organisateurs de cet événement sont responsables de l'application de la présente ordonnance

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1235907006) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 13 mai 2023, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 9 mai 2023

Résolution: CA23 240170

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance afin d'implanter un arrêt d'autobus de la Société de transport de Montréal (STM), en retirant 6 espaces de stationnement tarifés sur la rue De La Gauchetière côté nord, à l'est de la rue Mansfield

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance C-4.1, o. 356 afin d'implanter un arrêt d'autobus de la Société de transport de Montréal (STM), situé sur le côté nord de la rue De La Gauchetière, à l'est de la rue Mansfield, en retirant 6 espaces de stationnement tarifés K221 - K222 - K223 - K224 - K225 et K226.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1235914001

Katerine ROWAN

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 10 mai 2023

C-4.1, o. 356 Ordonnance établissant un arrêt d'autobus servant de terminus pour la ligne 777 Casino – Station Bonaventure de la Société de transport de Montréal, sur le côté nord de la rue De La Gauchetière, à l'est de la rue Mansfield.

Vu le paragraphe 6 de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1);

À sa séance du 9 mai 2023, le conseil d'arrondissement décrète :

La mise en place d'un arrêt d'autobus servant de terminus la ligne 777 de la Société de transport de Montréal sur le côté nord de la rue De La Gauchetière, à l'est de la rue Mansfield.

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1235914001) a été affiché au bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 13 mai 2023, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 9 mai 2023

Résolution: CA23 240167

Approuver des initiatives culturelles, autoriser l'occupation du domaine public et édicter les ordonnances du 12 mai au 30 décembre 2023

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser l'occupation du domaine public du 12 mai au 30 décembre 2023 et d'édicter les ordonnances nécessaires à la réalisation d'initiatives culturelles sur le domaine public, soit :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, o. 703 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282, article 560) l'ordonnance 01-282, o. 289 permettant d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des panneaux de stationnement identifiés à l'événement, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, article 8), l'ordonnance P-1, o. 652 permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, des boissons alcooliques ou non ainsi que la consommation de ces boissons, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-085, article 29), l'ordonnance CA-24-085, o. 199 permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12.2, article 7), l'ordonnance P-12.2, o. 216 permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1237883009

Katerine ROWAN

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 10 mai 2023

B-3, o. 703 Ordonnance relative aux initiatives culturelles du 12 mai au 30 décembre 2023

Vu l'article 20 du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3);

À sa séance du 9 mai 2023, le conseil d'arrondissement décrète :

1. Le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur est exceptionnellement permis sur les sites et selon les horaires des promotions commerciales identifiées à l'annexe 1.
2. Le promoteur d'une initiative culturelle autorisée sur les sites, heures et lieux d'un événement doit, en tout temps pendant et sur le site de cette initiative culturelle, être en mesure de produire l'autorisation écrite de la Division Festivals et événements.
3. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 80 dBA et 100 dBC, LAeq 15 minutes, mesuré à 35 mètres de la source.
4. Un écart excédant 20 dB entre les dBA et dBC (LAeq 15 minutes) est interdit;
5. L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée, sauf à des fins de sécurité.

ANNEXE 1
TABLEAU DES INITIATIVES CULTURELLES

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1237883009) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 13 mai 2023, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

SERVICE DE LA CULTURE

Division Festivals et événements

Tableau des initiatives culturelles;

Sommaire **1237883009** **pour le conseil d'arrondissement du 9 mai 2023**

Ordonnances

Initiatives culturelles	Organismes	Du montage au démontage		Lieux	P-1 art. 8 (vente)			P-1 art. 3	B-3 art. 20	01-282 art. 560	CA-24-175	CA-24-085 art. 45	P12.2 art. 7	P-12-2, art. 21	Remarques	
		Dates (Début ou 1 journée)	Date (Jusqu'au)		Marchandises	Aliments et boissons non alcooliques	Boissons alcooliques									
Le printemps comme sur des roulettes	Quartier des Spectacles	12 mai	15 mai	Esplanade Tranquille, rue Clark	N/A	N/A	N/A	N/A	12h à 19h	N/A	12 au 15 mai	N/A	N/A	N/A	n/a	
Présentation de courts métrages	Quartier des Spectacles	12 mai	12 mai	Esplanade Tranquille, rue Clark	N/A	N/A	N/A	N/A	12h à 23h	N/A	12 mai	N/A	N/A	N/A	n/a	
Jardins Gamelin	Quartier des Spectacles	15 mai	29 septembre	Place Émilie-Gamelin	15 mai au 29 septembre	9h à 23h	N/A	15 mai au 29 septembre	15 mai au 29 septembre	15 mai au 29 septembre	15 mai au 29 septembre	N/A				
Pouzzafest	Festival Pouzza de Montréal	18 mai	22 mai	Rue Ste-Catherine entre St-Dominique et De Bullion	18 au 22 mai	N/A	N/A	N/A	N/A	18 au 22 mai	18 au 22 mai	18 au 22 mai	N/A	18 au 22 mai	Billetterie sur domaine public seulement	
Semaine de la Police - SPVM	SPVM	18 mai	18 mai	Rue Sainte-Catherine	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Présence de la cavalerie	
Les Francos de Montréal	Les francofolies de Montréal inc.	19 mai	18 juin	Place des festivals, Promenades des artistes, Esplanade Tranquille, Parterre, Petit Paterre, Rue Ste-Catherine entre de Bleury et St-Laurent, Jeanne-Mance entre Ste-Catherine et Président Kennedy, De Maisonneuve entre de Bleury et Clark, Clark entre Ontario et Ste-Catherine, De montigny entre St-Laurent et St-Urbain, St-Urbain entre Ontario et Ste-Catherine et Terrain 66	8 au 18 juin	8 au 18 juin	8 au 18 juin	16 h à 0 h	16 h à 0 h	19 mai au 18 juin	19 mai au 18 juin	8 au 18 juin	8 au 18 juin	19 mai au 18 juin	N/A	
Festival TransAmériques (FTA)	Festival TransAmériques Inc.	19 mai	8 juin	Esplanade Tranquille, rue Sainte-Catherine entre Jeanne-Mance et Beaudry, Parc Émilie Gamelin.	N/A	N/A	N/A	8h à 23h	8h à 23h	19 mai au 8 juin	19 mai au 8 juin	19 mai au 8 juin	N/A	N/A	N/A	
Cérémonie de passation de commandement du Régiment de Maisonneuve	Régiment de Maisonneuve / Force armée canadienne	21 mai	21 mai	Cathcart entre McGill College et Robert-Bourassa McGill College entre Cathcart et Sainte-Catherine	N/A	N/A	N/A	N/A	8h à 16h	21 mai	21 mai	N/A	N/A	21 mai	N/A	
Distinguished Gentleman's Ride	The Northern Gents Foundation	21 mai	21 mai	Diverses rues entre Ahuntsic et Ville-Marie	N/A	21 mai	21 mai	8h à 20h	8h à 20h	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	En attente d'un nouveau parcours prévu pour le 17 avril	
C2-Montréal	C2-Montréal	24 mai	26 mai	Esplanade Place Ville-Marie + rue Cathcart/McGill College	24 au 26 mai	8h à 23h	24 au 26 mai	24 au 26 mai	24 au 26 mai	N/A	N/A	N/A				
Beyond Walls	MURAL	24 mai	6 juin	Parc du Mont-Royal, secteur Piedmont et côte Placide	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	24 mai au 6 juin	N/A	24 mai au 6 juin	N/A	N/A	
OFFTA	LA SERRE - arts vivants	26 mai	3 juin	Place de la Paix + stationnements rue Saint-Laurent	N/A	N/A	N/A	N/A	8h à 23h	26 mai au 3 juin	26 mai au 3 juin	26 mai au 3 juin	N/A	N/A	N/A	
s	Fondation des Alouettes de Montréal	1 juin	13 novembre	Piedmont du Mont-Royal (portion sud)	2 et 10 juin, 1er, 14 juillet et 30 juillet, 11 août, 2 et 15 septembre, 9 et 28 octobre, 5 et 12 novembre	2 et 10 juin, 1er, 14 juillet et 30 juillet, 11 août, 2 et 15 septembre, 9 et 28 octobre, 5 et 12 novembre	2 et 10 juin, 1er, 14 juillet et 30 juillet, 11 août, 2 et 15 septembre, 9 et 28 octobre, 5 et 12 novembre	2 et 10 juin, 1er, 14 juillet et 30 juillet, 11 août, 2 et 15 septembre, 9 et 28 octobre, 5 et 12 novembre de 10h à 20h	2 et 10 juin, 1er, 14 juillet et 30 juillet, 11 août, 2 et 15 septembre, 9 et 28 octobre, 5 et 12 novembre de 10h à 20h	2 et 10 juin, 1er, 14 juillet et 30 juillet, 11 août, 2 et 15 septembre, 9 et 28 octobre, 5 et 12 novembre	2 et 10 juin, 1er, 14 juillet et 30 juillet, 11 août, 2 et 15 septembre, 9 et 28 octobre, 5 et 12 novembre	2 et 10 juin, 1er, 14 juillet et 30 juillet, 11 août, 2 et 15 septembre, 9 et 28 octobre, 5 et 12 novembre	N/A	2 et 10 juin, 1er, 14 juillet et 30 juillet, 11 août, 2 et 15 septembre, 9 et 28 octobre, 5 et 12 novembre	N/A	
Danse en plein air	L'association montréalaise des arts et traditions populaires (AMATP)	1 juin	31 août	Parc du Mont-Royal	N/A	N/A	N/A	N/A	Tous les lundis et Jeudis de 19 h 30 à 22 h 30	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	
Festival GO VÉLO - TOUR LA NUIT	Vélo Québec	2 juin	2 juin	Parc : Parc Maisonneuve. Parcours : Boulevard Rosemont, 23e Avenue, Rue Bélanger, 30e Avenue, Boul. Provencher, 25e Avenue, Boul. Lavoisier, Rue Grasset, Rue Grasset, Boul. Couture, Rue du Saguenay, Boul. des Grandes-Prairies, Boul. Lacordaire, Boul. Industriel, Rue de Castille, Avenue Jean-Meurier, Rue de Charlevoix, Avenue Salk, Boulevard Gouin, Boulevard Langelier, Boulevard Henri-Bourassa, Rue Pascal-Gagnon, Rue Bombardier, Rue du Creusot, Rue Magloire, Boulevard Langelier, Rue Bélanger, Boulevard Lacordaire, Rue Beaubien, 40e Avenue, Boulevard Rosemont, Rue Viau, Rue Sherbrooke.	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Parcours métropolitain

Festival GO Vélo - TOUR DE L'ÎLE	Vélo Québec	4 juin	4 juin	Parcs : Parc Maisonneuve, Parc Marcellin-Wilson, Parc Don-Bosco. Parcours : Rosemont, des Carrières, Henri-Julien, Bellechasse, Saint-Laurent, Beaubien, du Parc, Beaumont, de l'Épée, Jarry O., de l'Esplanad, Bellarmin, Jeanne-Mance, Crémazie O., du Parc, Beauharnois/Meilleur, Sauvé O., de l'Acadie (voie Est), Gouin O., Saint-Laurent, Sommerville, Basile-Routhier, Gouin E., Paul- Dufault, Octave Pelletier Alfred Nobel, Alfred Nobel /Fernand- Forest, Rita Levi-Montalcini, Maurice-Duplessis (voie Nord), Armand-Bombardier (voie Ouest), Henri-Bourassa E. (voie Nord), Renaude-Lapointe (voie Ouest), Pascal-Gagnon des Grandes- Prairies, Langelier (voie Ouest), Lavoisier, Provenche, Buies, Jean- Talon, de Cannes, 35e Avenue, Rosemont, Viau (voie Ouest), Sherbrooke.	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Parcours métropolitain
Pédalez pour les enfants	La Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants	6 juin	9 juin	Carré Dorchester Rue du Square Dorchester entre Peel et Metcalfe Rue Peel entre Square Dorchester et Maisonneuve Rue Maisonneuve entre Metcalfe et Atwater Rue Atwater entre Maisonneuve et Sainte-Catherine Rue Sainte-Catherine entre Atwater et Metcalfe Rue Metcalfe entre Sainte-Catherine et Square Dorchester	N/A	N/A	N/A	N/A	9h à 17h	N/A	N/A	6 au 9 juin	N/A	N/A	N/A
Méga Vélo	Grands frères grandes soeurs du grand Montréal	6 juin	6 juin	Ville-Marie : Rue Bonsecours, Rue Saint-Paul Est, Rue de la Commune Est, Rue McGill, Rue Notre-Dame Ouest, Rue Notre- Dame Est	N/A	N/A	N/A	N/A	8h à 18h	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Marche de l'esprit	Foyer pour femmes autochtones de Montréal	10 juin	10 juin	Parc du Mont-Royal	N/A	N/A	N/A	N/A	13h à 16h30	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

**P-1, o. 652 Ordonnance relative aux initiatives culturelles du 12 mai au
30 décembre 2023**

Vu l'article 8 du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1);

À sa séance du 9 mai 2023, le conseil d'arrondissement décrète :

1. Il est permis de vendre des objets promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques et non alcoolisées, ainsi que de consommer ces boissons, sur les sites et selon les horaires des événements identifiés à l'annexe 1 de l'ordonnance B-3, o. 703 édictée en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3).
2. L'article 1 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la Loi sur les produits alimentaires (L.R.Q., c. P-29) ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci.
3. La nourriture et les boissons doivent être servies et consommées dans des contenants en plastique, seulement sur les sites auxquels réfère l'annexe 1.

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1237883009) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 13 mai 2023, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

CA-24-085, o. 199 Ordonnance relative aux initiatives culturelles du 12 mai au 30 décembre 2023

Vu les articles 29 et 45 du *Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (CA-24-085)*;

À sa séance du 9 mai 2023, le conseil d'arrondissement décrète :

1. L'installation de fanions est exceptionnellement permise sur les lampadaires aux sites, dates et horaires des événements identifiés en pièce jointe.
2. Ces fanions doivent être fixés solidement et doivent être faits d'un matériau résistant au feu ou ignifugé;
3. À l'expiration de la période visée à l'article 1, les fanions doivent être enlevés;
4. Les organisateurs de cet événement sont responsables des dommages ou réclamations pouvant résulter du maintien et de l'enlèvement de ces fanions

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1237883009) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 13 mai 2023, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

01-282, o. 289 Ordonnance relative aux initiatives culturelles du 12 mai au 30 décembre 2023

Vu l'article 560 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);

À sa séance du 9 mai 2023, le conseil d'arrondissement décrète :

- 1.** À l'occasion des événements, il est permis d'installer et de maintenir des bannières promotionnelles sur des structures d'échafaudage, colonnes Morris, monolithes et tentes, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés à l'annexe 1 de l'ordonnance B-3, o. 703. Ces bannières doivent être fixées solidement dans des ancrages prévus à cette fin. Elles doivent être faites d'un matériau résistant au feu ou ignifugé.
- 2.** Ces bannières peuvent être installées sur les sites et selon les horaires des événements identifiés à l'annexe 1 de l'ordonnance B-3, o. 703.
- 3.** Les organisateurs des événements sont responsables des dommages ou réclamations pouvant résulter de l'installation, du maintien et de l'enlèvement de ces bannières.

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1237883009) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 13 mai 2023, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.

P-12-2, o. 216 Ordonnance relative aux initiatives culturelles du 12 mai au 30 décembre 2023

Vu l'article 7 du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M., c. P-12-2);

À sa séance du 9 mai 2023, le conseil d'arrondissement décrète :

1. De la peinture sur chaussée est exceptionnellement permise sur les sites, dates et horaires des promotions commerciales identifiées à l'annexe 1 de l'ordonnance B-3, o. 703 édictée en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3).
2. Durant l'exécution des travaux de peinture :
 - 1° une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons;
 - 2° la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation comme une ligne, une marque ou un signe au sol.
3. Cette autorisation est valable selon les dates mentionnées à l'annexe B-1, o. 703.
4. À l'expiration de la période visée à l'article 3, la peinture doit être enlevée.
5. Les organisateurs de cet événement sont responsables de l'application de la présente ordonnance.

Un avis relatif à cette ordonnance (dossier 1237883009) a été affiché au Bureau d'arrondissement et publié dans Le Devoir le 13 mai 2023, date de son entrée en vigueur, ainsi que sur le site Internet de l'Arrondissement.